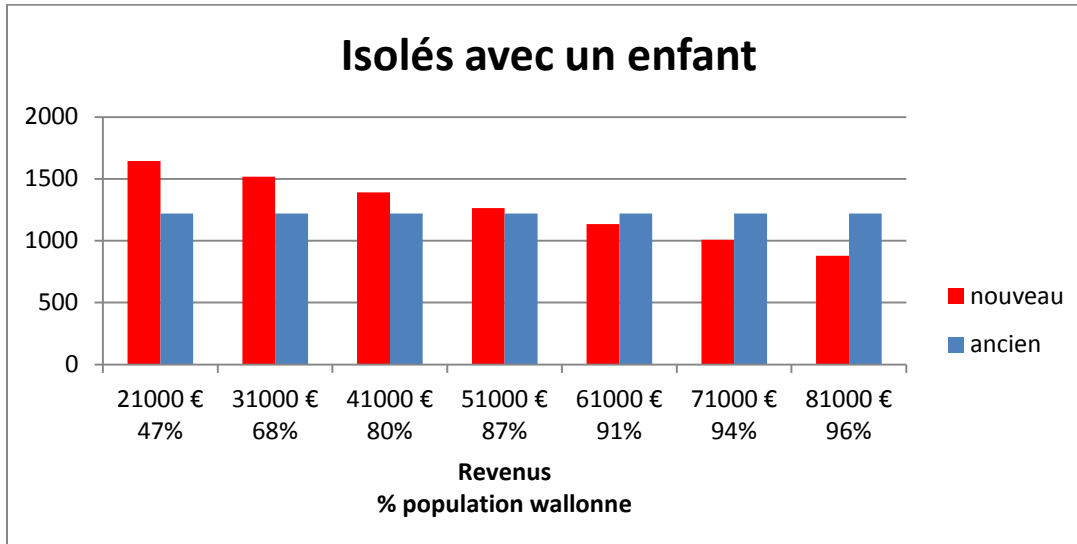
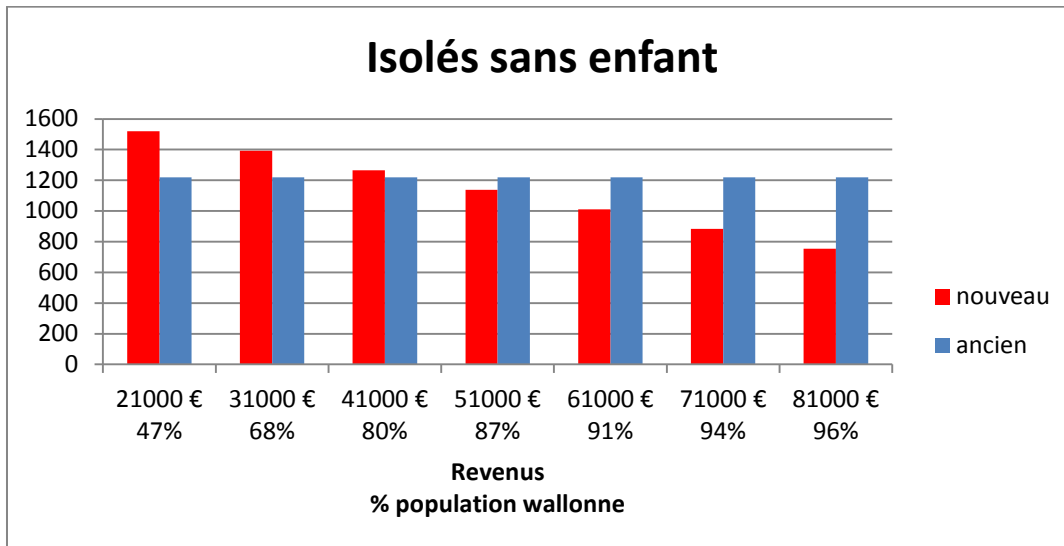
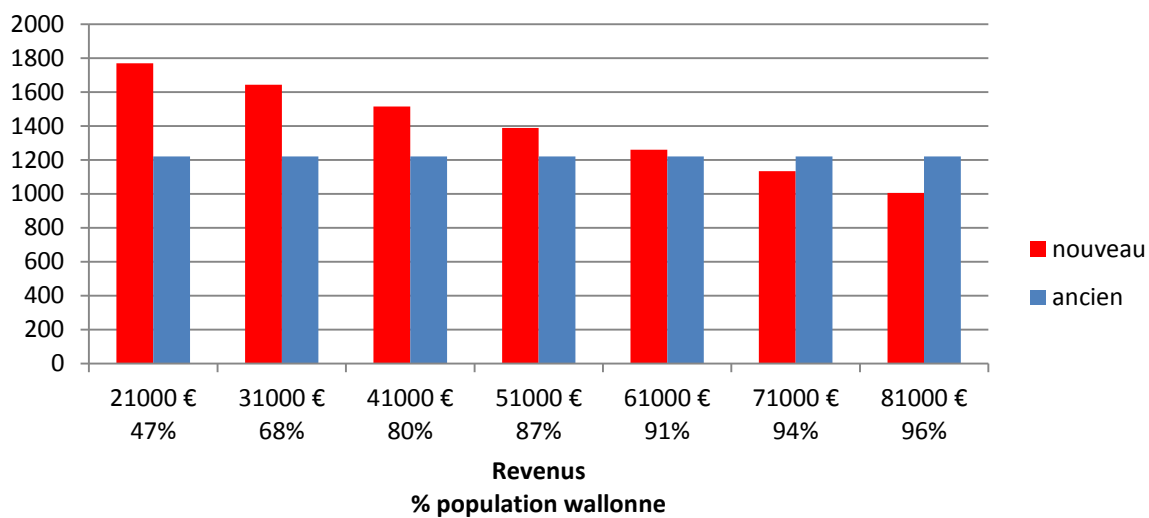


Le Chèque Habitat : Un « plus » pour les Wallons !

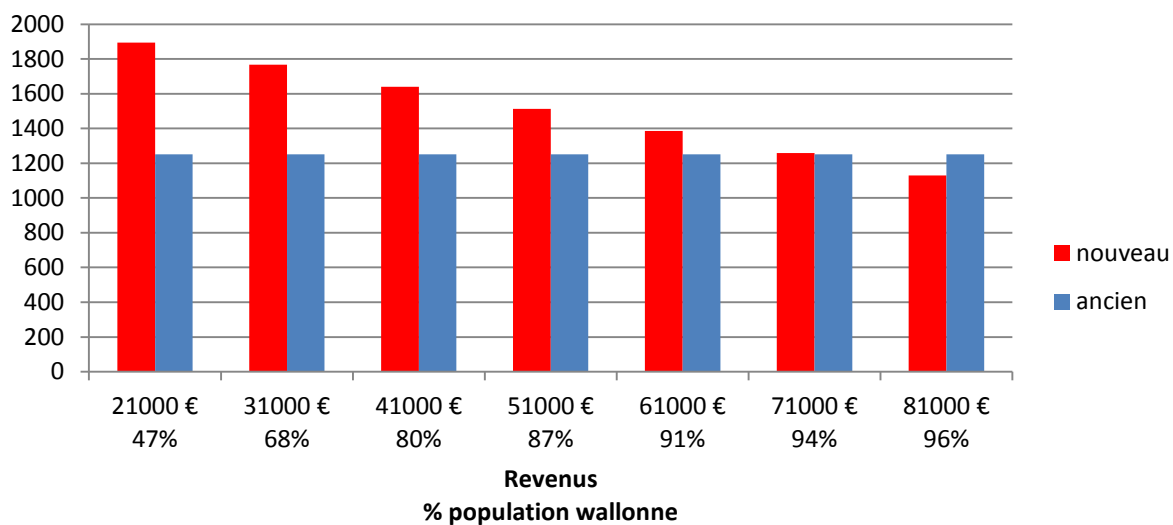
- pourcentages obtenus sur base des déclarations individuelles à l'IPP (SPF Economie). Nombre total de déclarations individuelles pour 2012 = 1.988.527
- avantages des 10 premières années



Isolés avec deux enfants



Isolés avec trois enfants



Exemples :

Claude vit seul avec ses 4 enfants. Il a un revenu imposable de 23.000 euros. Il contracte un crédit hypothécaire pour l'achat d'une petite maison.

Chèque habitat :

Montant variable : $1520 \text{ euros} - ((23.000 - 21.000) \times 1,275\%) = 1.495 \text{ €}$
Montant forfaitaire : $4 \times 125 \text{ euros} = 500 \text{ euros}$

Soit un chèque habitat de : $500 \text{ €} + 1.495 \text{ €} = 1.995 \text{ €/an}$

En comparaison, dans le système actuel, Claude aurait un avantage de 1.252 €.

Le Chèque Habitat lui apporte donc un avantage complémentaire annuel de 743 € soit une hausse de 59 %.

Natacha et Vincent ont deux enfants. Ils ont des revenus respectifs de 61.000 € et 79.000 €

Ils revendent leur appartement pour acheter une maison avec jardin

Chèque Habitat :

Montant forfaitaire : $2 \times 125 \text{ €} = 250 \text{ €}$

Montant variable :

- Natacha : $1520 - ((61.000 - 21.000) \times 1,275\%) = 1.010 \text{ €}$
- Vincent : $1520 - ((79.000 - 21.000) \times 1,275\%) = 781 \text{ €}$

Soit un total de : $250 + 1010 + 781 = 2.041 \text{ €/an}$

En comparaison, dans le système actuel, ils auraient eu un avantage de 2.440 €/an.

Le Chèque Habitat engendre une baisse de 400 €, soit une perte de 16%.